

GRILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS PAR LA LGECO 2024

		Déplacement voiture ou train	Péage	Hébergement	Repas	Observations
Bénévolat	Encadrement stage	100%	100%	Pris en charge par la ligue		(1) à rajouter location minibus et carburant
	Transport jeunes du GREF au lieu de stage par encadrants du stage	100% (1)	100%	Non concernés		
	Participation BD/CD en présentiel	100%	100%	Pas d'hébergement	Pris en charge par la ligue	A privilégier covoiturage
	Participation séminaire régional en présentiel	100%	100%			
	Représentant de la ligue à l'AG de la FFCO (lieu PARIS)	Train 100 %		100%	100%	
Expertise	Expert titulaire Championnat ligue	100%	100%	100%	100%	Expertise = Délégué/arbitre et contrôleur des circuits
	Expert stagiaire Championnat ligue	100%	100%	100%	100%	
	Expert titulaire Départementale CN encadrant un stagiaire	100%	100%	100%	100%	
	Expert titulaire Départementale CN n'encadrant pas de stagiaire	Prise en charge sous la responsabilité du comité départemental et/ou de l'organisateur				
	Expert stagiaire Départementale CN	Prise en charge sous la responsabilité du comité départemental et/ou de l'organisateur				
Formation	Formateur	100%	100%	100%	100%	
	Participant à la formation	100%	100%	100%	100%	
Jeunes	Stage haut niveau FFCO	Pris en charge par la FFCO		30 % de la facture FFCO		
	Sélection lors de compétitions nationales	Pas de prise en charge ligue				
	Sélection hors compétitions nationales	30%	30%	30%	30%	
	Transport jeunes du GREF au lieu de stage (si pas pris en charge par les encadrants du stage)	Pas de règle prédéfinie. A analyser au cas par cas (option train – transport par parent – autre)				

Taux kilométrique (2)	0,32 euros	
Prix du repas	15 euros maxi	
Prix de la nuitée (hôtel + petit déjeuner) (3)	60 euros maxi	80 euros maxi sur Paris

(2) Soit déclaration aux impôts soit remboursement

Les règles sont définies dans le document « **REGLEMENT INTERIEUR ET FINANCIER** »

Nota : les demandes de remboursement de frais pour les cas non prévus dans le tableau ci-dessus feront l'objet d'une analyse et d'une décision par le comité directeur de la ligue

Date : 31 janvier 2024 – Validé par comité directeur de la ligue